

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – JANVIER/ 2025

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Adam Lessard-Maranda	2024-08-01(C)	M ^e Patrick de Niverville Président Mme Maryse Pelletier Membre Mme Sultana Chichester Membre	28 et 29 janvier 2025 à 9 h 30	Visioconférence Pour le lien de connexion, contacter le greffe au : greffe@chad.qc.ca	Exercer ses activités de manière malhonnête ou négligente et/ou faire défaut d'agir en conseiller consciencieux en faisant plusieurs déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur; Exercer ses activités de manière à être négligent dans sa tenue de dossier en omettant d'y colliger ses communications avec l'assurée; Fournir des renseignements faux, trompeurs ou susceptibles d'induire en erreur à l'assureur et/ou ne pas lui avoir transmis les renseignements qu'il est d'usage de lui fournir.	Culpabilité